

VILLAGE INTERGÉNÉRATIONNEL DU CLOS DES VIGNES

CHARTRE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE



Bienvenue au Clos des Vignes !

La Ville de Clermont-Ferrand et son CCAS ont réalisé un habitat urbain innovant dédié aux séniors et aux familles afin, de lutter contre l'isolement des personnes tout en s'inscrivant dans une logique d'autonomie, de mixité sociale et générationnelle.

Ces objectifs appellent la mise en place d'une charte qui garantisse le bien vivre-ensemble.

La présente charte met en avant les valeurs :

- de respect
- de solidarité
- de citoyenneté
- de partage
- de tolérance.

Pour les familles et les plus jeunes, il s'agira d'apporter une attention particulière aux personnes les plus fragiles.

Pour tous il conviendra de mettre en avant des expériences, des savoir-faire, de développer des échanges et de rendre mutuellement des petits services qui favorisent le développement des liens intergénérationnels.

La personne responsable du fonctionnement et de la vie sociale du site a pour mission principale de faire respecter les principes décrits dans la charte et de faire vivre le lien intergénérationnel afin que chacun se sente bien chez lui et s'épanouisse.

Une cohabitation harmonieuse : un défi à relever collectivement...

Une récente étude sur la jeunesse clermontoise notait «*La croyance en l'existence d'un fossé générationnel dans le pays est nourrie par le fait que 64 % des jeunes clermontois jugent que les personnes âgées ont une mauvaise opinion d'eux. Fossé qui peut être tout de même relativisé lorsque l'on considère que 85 % des jeunes clermontois déclarent avoir une bonne image des personnes âgées*». – Etude IFOP pour la Mairie de Clermont-Ferrand - Juin 2018.

Ces représentations impactent également le regard que portent les personnes âgées sur les jeunes générations. En 2011, un sondage démontrait qu'un quart des français avait une vision négative sur les jeunes.

Dans le cadre de la vie quotidienne du village du Clos des Vignes, nous devons relever le défi et dépasser ces clivages pour faire en sorte que le fonctionnement, l'environnement, l'animation et l'engagement de chacun contribuent à construire du lien social et à tisser des relations fraternelles.

La cohabitation harmonieuse et l'apprentissage du Vivre Ensemble consistent à dépasser ses propres représentations et à accepter la différence.

La charte est un ensemble de règles de vie qui définit ce qui est attendu du comportement de chacun. Ce n'est pas un document figé, mais un ensemble évolutif où chacun devra apporter sa part et s'approprier l'esprit du village.

LA SOLIDARITÉ : UNE ATTENTION AU QUOTIDIEN !

- Je privilégie le dialogue et la connaissance de l'autre, dans le respect mutuel. Je salue mes voisins et me montre attentionné à leur égard ;
- Je propose spontanément de petits services – covoiturage, courses... – aux habitants du village qui pourraient en avoir besoin, sans me substituer aux professionnels du soin et de l'accompagnement ;
- Je suis attentif à la vulnérabilité des plus fragiles et j'alerte, si besoin, l'animateur gardien et/ou les services d'urgence ;
- Je contribue à l'organisation de la vie sociale;
- Je participe aux activités communes mises en place en fonction de ma disponibilité et j'apporte mon savoir-faire en m'impliquant de manière régulière ;
- Quel que soit mon âge, je peux apporter un conseil, une aide à mes voisins
- J'accueille mes voisins avec leurs différences et je reconnais en chacun leur savoir-être et leurs savoir-faire ;
- Je participe à des échanges avec mes voisins dans un esprit de solidarité et de respect réciproque, en offrant de mon temps ;
- Je fais preuve de solidarité et encourage mes voisins à me solliciter dans la mesure de mes moyens et de ma disponibilité **sans aucune rémunération en contre partie.**

CITOYENNETÉ : JE SUIS UN ACTEUR DE LA VIE DE MON VILLAGE

- Je suis force de propositions d'actions collectives à construire et pour l'utilisation de la salle commune ;
- Je participe au conseil citoyen des habitants du village et je m'implique dans les décisions prises collectivement ;
- Je suis un modérateur dans les tensions et les discordes qui pourraient advenir et je recherche toujours une solution amiable. Je fais appel à l'animateur gardien si besoin ;
- Je favorise l'échange réciproque de services. Cette réciprocité s'opère dans un climat convivial sans qu'il puisse donner lieu à une quelconque rétribution. Ces échanges s'opèrent en concertation avec l'animateur gardien.

BIEN VIVRE ENSEMBLE : POUR UNE QUALITÉ DE VIE AU CLOS DES VIGNES...

Notre qualité de vie dépend de chacun de nous car c'est une question de respect et de savoir-être! Respecter nos voisins, notre gardien, notre environnement pour un bien vivre ensemble et une qualité de vie au quotidien : un engagement !

➤ **Les principes du vivre-ensemble**

1- A l'intérieur de l'immeuble

En tant que locataire respectueux de mes voisins et de nos parties communes :

- Je respecte le gardien animateur ainsi que dans l'exercice de ses missions
- Je préserve les espaces communs : aucun débris, aucune déjection animale, aucune affaire personnelle ne doit y être entreposée ni jetée ;
- Je n'utilise pas le balcon comme un débarras
- J'accepte obligatoirement les visites prescrites dans l'intérêt de la sécurité, de l'hygiène et de l'entretien de l'immeuble ;
- Je mets les ordures ménagères dans des sacs fermés avant de les jeter dans les points de collecte ;
- Je respecte le tri sélectif et les lieux qui y sont affectés ;
- Je préviens mes voisins lorsque j'organise une fête ou lorsque, aux horaires autorisés, je bricole avec un outillage bruyant ;
- J'évite de créer des nuisances sonores (éclats de voix, claquements de portes, son de la télévision, musique, rassemblements bruyants...)

Pour votre information...

Nuisances sonores : l'entretien ou les réparations bruyantes sont autorisés du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 et le dimanche de 10h00 à 12 h 00.

2- A l'extérieur de l'immeuble

En tant que locataire respectueux de notre environnement :

- Je fais en sorte que mon animal domestique soit maintenu en laisse ;
- Je veille à ce que mon chien ne fasse pas ses besoins aux abords des immeubles. Si cela se produit, sur l'espace, je ramasse et je nettoie ;
- Je ne dépose aucun encombrant aux abords des immeubles en dehors des jours autorisés ;
- Je ne jette aucun déchet par la fenêtre pour des raisons de sécurité évidentes ;
- Je respecte les espaces verts communs et les jardins partagés ;
- Je stationne mon véhicule aux emplacements prévus à cet effet ;
- Je ne laisse pas mes enfants jouer sans surveillance dans les espaces communs ;
- Je lutte contre les différentes sortes de dégradations ;
- Je respecte les équipements publics (accès communs, jeux...) ;
- Je jette les mégots dans les cendriers ;
- Je ne distribue pas de la nourriture aux animaux extérieurs (chats, pigeons...) ;
- Je circule lentement sur la voie intérieure du site ;
- Je respecte les voies piétonnes et les accès pompiers ;
- Je respecte l'interdiction de suspendre des jardinières ou du linge et de laver mon balcon à grande eau.

Le non respect de cette charte pourrait hypothéquer l'harmonie et la cohésion de la vie du village

Sources : Charte de bon voisinage ORPHEOR - Charte Val Touraine Habitat - Charte du Pari Solidaire – Charte Génération Saint Apollinaire – TOCQUEVILLAGE.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e), Monsieur, Madame^(*), _____ déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des termes de cette charte du Bien Vivre Ensemble, et

- Je m'engage, en tant qu'habitant(e) du village intergénérationnel du Clos des Vignes, à en respecter les principes.
- Je m'engage notamment à promouvoir et mettre en pratique les valeurs :
 - de respect
 - de solidarité
 - de citoyenneté
 - de tolérance
- Je propose d'apporter, dans les limites de ma disponibilité et de mes compétences, les éléments suivants :
 -
 -
 -

Fait à Clermont-Ferrand,
le _____

Signature du (de la)
locataire précédée de la mention
«Lu et approuvé»:

^(*) Rayer la mention inutile